



**MAIRIE DE
NEUILLY LE VENDIN
79 RUE DE NORMANDIE
53250**

**Tél : 02.43.03.86.00
Fax : 02.43.04.51.60**

FONCTIONNEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE DE NEUILLY LE VENDIN

La Commune de Neuilly le Vendin met à la disposition des particuliers, groupements et associations, la salle polyvalente sise rue de Normandie à Neuilly le Vendin.

La capacité d'accueil réglementaire de la salle Polyvalente est limitée à 230 personnes.

Utilisation de la salle

Activités : Conférences, réunions publiques, concours de cartes, banquets, vin d'honneur.....

Dans le cas d'utilisation de la salle pour des manifestations musicales ou théâtrales, les déclarations préalables et les droits dus à la SACEM seront à la charge du preneur.

Conditions d'utilisation

La salle est mise à disposition moyennant le versement d'une caution fixée par le conseil municipal.

Le locataire s'engage à acquitter les sommes qui lui seront réclamées dans les 15 jours qui suivront l'avertissement de Mme le receveur Municipal de Pré en Pail (comptable de la commune). Les tarifs appliqués seront ceux à la date de location et non à la date de réservation.

Accès aux installations :

Tout utilisateur devra se faire connaître auprès de la mairie et avoir obtenu l'autorisation préalable d'utiliser la salle polyvalente.

Engagement :

Le futur utilisateur devra souscrire un engagement :

- visant au respect des exigences et conditions prévues dans le règlement,
- prévoyant avec le représentant de la salle un état des lieux des locaux utilisés et du matériel, avant et après la manifestation,
- prenant en charge tous les frais dus au service de sécurité imposé (pompiers, police ...) s'il s'avérait nécessaire.
- En aucun cas, la salle sera louée aux personnes non accompagnées de responsables majeurs.

Location

Les tarifs de location sont fixés par délibération du Conseil Municipal.

La location comprend la fourniture de tables et de chaises dans la limite de 230 personnes et les annexes suivant modalités.

Pour tout type d'occupation, seront facturés en sus de la location la fourniture de la vaisselle, les frais de chauffage suivant la saison et les frais d'électricité suivant le relevé du compteur.

En cas de vaisselle ou de matériel endommagé ou manquant, leur remplacement sera facturé en sus du prix de la location.

Etat des lieux

Il sera effectué avant et après utilisation des locaux en présence d'un responsable. Prendre contact à la mairie pour fixer le rendez-vous de l'état des lieux.

Pour la location de la salle d'une journée, les clés seront remises lors des états des lieux la veille en soirée ou le matin de la location et rendues le soir ou le lendemain matin **avant 10 heures**.

Pour la location de la salle d'un week-end, les clés seront remises lors des états des lieux du vendredi après-midi et du lundi matin **avant 10 heures**

Réservation

Lors de la réservation, un chèque d'arrhes d'un montant de 30 % du prix de la location vous sera demandé. Se présenter au moins quinze jours avant la location afin d'établir le contrat de location.

Renseignements divers

- Secrétariat de mairie ☎ 02 43 03 86 00
- Salle Polyvalente ☎ 02 43 00 19 86